Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC123-DE

**Communauté de communes**
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

## N° 2025DC/123 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

| Membres en exercice : 57 | Présents : 39 | Votants : 50 |
|---|---|---|

## Attribution de fonds de concours aux communes

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

**Etaient présents** : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie DUBOIS à Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Philippe LE FUR à Dominique RIGUIDEL, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés** : Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2023DC/119 en date du 29 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours pour la période 2023-2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC123-DE



Les Communes de Crac'h, Houat et Pluvigner ont présenté les demandes d'attribution de fonds de concours suivantes :

| Commune | Projet | Coût projet HT | Fonds de concours sollicité | Typologie |
|---|---|---|---|---|
| Crac'h | Chaufferie biomasse à l'espace les Chênes | 110 275€ | 50 000€ | Territorial |
| Houat | Restructuration/extension du centre incendie et de secours et du CTM | 1 000 652 € | 73 591 € | Solidarité |
| Pluvigner | Rénovation de la salle Bernard Ulvoas | 1 300 000 € | 130 000 € | Exceptionnel 10% |

Après examen technique des dossiers par les services de la Communauté de communes, ces demandes sont conformes aux conditions de versement prévues par le règlement des fonds de concours. Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de ces fonds de concours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°2023DC/119 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2023 portant sur l'adoption du règlement des fonds de concours pour la période 2023-2026 ;

Vu les dossiers conformes déposés par les Communes de Crac'h, Houat et Pluvigner ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**
**- d'approuver le versement des fonds de concours dont les montants et les communes bénéficiaires sont présentés dans le tableau ci-dessous :**

| Commune | Projet | Coût projet HT | Fonds de concours sollicité | Typologie |
|---|---|---|---|---|
| Crac'h | Chaufferie biomasse à l'espace les Chênes | 110 275€ | 50 000€ | Territorial |
| Houat | Restructuration/extension du centre incendie et de secours et du CTM | 1 000 652 € | 73 591 € | Solidarité |
| Pluvigner | Rénovation de la salle Bernard Ulvoas | 1 300 000 € | 130 000 € | Exceptionnel 10% |

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC123-DE



**- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)